



Reprise d'une société sortie d'un plan de sauvegarde

Par **COMMIONE**, le **24/09/2010** à **13:12**

Bonjour, rn
Que se passe-t-il si on reprend une entreprise sortie d'un plan de sauvegarde (cession à titre gratuit), et que au bout de 2 à 3 ans , on n'arrive pas à rembourser les dettes ?
1- Peut-on remettre la société en procédure de sauvegarde ?
2- Si la société passe en liquidation judiciaire, doit-on rembourser les dettes accumulées lors de l'ancienne gérance, à titre personnel ?
Merci

Par **fabienne034**, le **24/09/2010** à **14:44**

oui il est possible,
pour la deuxième question il faut s'assurer une garantie de passif lors de la cession
pour tout savoir sur la cession de société
<http://www.fbis.net/STATUTS.htm>